

PROCÉDURE POUR CONFIRMER LA PARTICIPATION D'UN(E) JOUEUR(SE) À UNE ÉPREUVE RÉGIONALE

Les épreuves concernées :

- TOP DE RENTRÉE
- ÉCHELON RÉGIONAL DU CHAMPIONNAT DE FRANCE VÉTÉRANS
- TOP RÉGIONAL DE DÉTECTION
- ÉCHELON RÉGIONAL DES FINALES PAR CLASSEMENT

Toutes ces épreuves ont une déclinaison aux échelons départemental, régional et national.

Lorsque les quotas de qualifié(e)s sont décidés par la Commission Sportive Régionale, les joueur(se)s reçoivent un message électronique individuel leur indiquant qu'il(elle)s sont qualifié(e)s ou remplaçant(e)s avec les renseignements suivants :

Nom :
Prénom :
N° de licence :
Club :
Catégorie :
Tableau
Mot de passe :

Il(elle)s doivent se rendre sur le site des inscriptions à une épreuve de la FFTT dans l'onglet réservé à la Ligue Hauts-de-France de Tennis de Table (L07).

Le lien est indiqué dans le courriel, il suffit de cliquez dessus pour s'y rendre.

- TOP DE RENTRÉE
http://www.fft.com/sportif/criterium/inscription_ligue/res_div.php?epreuve=5441&organisme=1007
- ÉCHELON RÉGIONAL DU CHAMPIONNAT DE FRANCE VÉTÉRANS
http://www.fft.com/sportif/criterium/inscription_ligue/res_div.php?epreuve=3061&organisme=1007
- TOP RÉGIONAL DE DÉTECTION
http://www.fft.com/sportif/criterium/inscription_ligue/res_div.php?epreuve=5200&organisme=1007
- ÉCHELON RÉGIONAL DES FINALES PAR CLASSEMENT
http://www.fft.com/sportif/criterium/inscription_ligue/res_div.php?epreuve=3001&organisme=1007

Seul le n° de l'épreuve est variable.

Exemple : pour l'échelon régional des Finales par Classement

Autre épreuve	Finales par classement HAUTS DE FRANCE
Autres organismes	
Dames	
F12-Dames 1000 à 1299 points	F5-Dames < 600 points
F7-Dames 600 à 799 points	F9-Dames 800 à 999 points
Messieurs	
H10-Messieurs 900 à 1099 points	H12-Messieurs 1100 à 1299
H15-Messieurs 1300 à 1599 points	H8-Messieurs < 900 points

En cliquant sur le tableau concerné, la liste des joueurs ou joueuses s'affiche (dans cet exemple 1 seul inscrit)

tour 1

Ces listes sont publiées par la Fédération Française de Tennis de table sous réserve de validation par la commission sportive compétente - @FFTT-2005

Informations complémentaires :
 Date limite de confirmation : **13/04/2020**
 Confirmation de participation ou refus le plus tôt possible et avant le 13 AVRIL 2020 à 12h00

tour 1 du						
Nb	Licence	Nom prénom	Points	Date naissance	Club	Participation
1	625351	CNOCKAERT Michel	500	DIVION ASTT (07620088)	?

Nombre de confirmations : 0
 Nombre de désistements : 0
 Réponses en attente : 1

Il faut cliquer sur le **?** et une fenêtre popup s'affiche.

Attention, l'option « Participe » est cochée par défaut, si vous ne souhaitez pas participer, il faut cocher l'option « Ne participe pas ».

Il suffit d'indiquer le mot de passe que vous avez reçu et de confirmer votre choix.

FFTT
CNOCKAERT Michel - DIVION ASTT

? Tableau : H8-Messieurs < 900 points - Date :
Participe - **Ne participe pas**

Votre adresse mail : est enregistrée
Votre mot de passe :

NOTA : QUI REÇOIT LE MESSAGE D'INSCRIPTION : LES DONNÉES PROVIENNENT DE SPID

- **Le joueur ou la joueuse**, si une adresse de messagerie est indiquée dans la fiche du licencié. Si aucune adresse de messagerie n'est indiquée, Le joueur ou la joueuse ne recevront pas de message, c'est le correspondant du club qui le recevra, à charge par lui-même de le transmettre au joueur ou joueuse concerné(e).
- **Le correspondant du club** (normalement tous les clubs ont une adresse de messagerie de leur correspondant).

Cet écran n'est visible que par la Ligue et il permet d'établir les listes et d'envoyer les messages.

tour 1 du									
Nb	Licence	Nom prénom	Points	Date naissance	Club	Participation	Pass.	Mail	MailClub
1	625351	CNOCKAERT Michel	500	DIVION ASTT (07620088)	?	DD28B63	cnockaert.michel@neuf.fr	rech62150@gmail.com

Nombre de confirmations : 0
 Nombre de désistements : 0
 Réponses en attente : 1

La procédure est très simple, il suffit de suivre les indications à l'écran. Pour tout problème, vous contactez le secrétariat de la Ligue Hauts-de-France de Tennis de Table contact@liguehdf.fr